



## PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de VAL D'OINGT s'est réuni en session ordinaire le mardi 27 novembre 2017 à 19h30 dans la salle du Conseil de la commune déléguée du Bois d'Oingt, sous la Présidence de Paul PERIGEAT, Maire de Val d'Oingt.

Au préalable, Monsieur le Maire informe l'assemblée, d'une part, que suite aux démissions de M. Jean-Yves Trincat (maire délégué du Bois d'Oingt) ainsi que de 3 adjoints : Mme Edith Planet, M. Yves Clair et M. Jean Villette, un courrier de la Préfecture en date du 20 novembre 2017 a été reçu notifiant l'acceptation de ces démissions par M. le Préfet. Ainsi, depuis le 20 novembre 2017, les élus démissionnaires ne font plus partie du conseil municipal.

D'autre part, M. le Maire informe également le conseil municipal de la réception en mairie de 4 autres démissions : M. Piéric Prost, M. Gérard Gabert, Mme Stéphanie Chianta et M. Laurent Sève. Leur démission a pris effet à la date de réception de chaque courrier en mairie.

Messieurs Prost, Gabert et Sève (anciens conseillers municipaux de la commune déléguée du Bois d'Oingt) ayant été élus par scrutin de listes aux dernières élections municipales de 2014 (liste Avenir Buisantin), il convient donc de les remplacer par les candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Ainsi, Mme Sylvia Martin et M. Fougeras Sébastien, derniers colistiers, acceptent la fonction de Conseiller Municipal.

Par ailleurs, Mme Stéphanie Chianta, Conseillère Municipale de l'ancienne Commune de St Laurent d'Oingt n'ayant pas été élue par un scrutin de liste aux dernières élections municipales de Mars 2014, elle ne sera donc pas remplacée au sein de notre assemblée délibérante.

M. le Maire souhaite donc la bienvenue à Mme Martin et M. Fougeras ainsi qu'à M. Damien Petit, arrivé au Conseil Municipal fin septembre.

Le nombre de conseillers municipaux de Val d'Oingt est donc de 38 élus.

Appel des membres du Conseil : 36 présents, 2 absents dont 1 procuration, soit 37 votants

Georges Chaverot est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte,

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Les conseillers sont appelés à signer la feuille d'émargement.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **1. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M. le Maire informe les élus que suite aux démissions de 3 adjoints (Mme Edith Planet, M. Yves Clair et M. Jean Villette) M. le Préfet a notifié par courrier du 20 novembre 2017 qu'il acceptait ces démissions et qu'en application de l'article L2113-12-2, le conseil municipal peut éventuellement faire le choix de

voter 3 adjoints en remplacement des démissionnaires mais dans cette hypothèse des élections générales sont nécessaires ou de décider de voter un nouveau nombre d'adjoints.

C'est pourquoi M. le Maire propose que le nombre d'adjoints soit ramené à 10, laissant en place tous les adjoints actuels ; ceci évitant de provoquer des élections générales. Ainsi la municipalité pourrait continuer la construction de la commune nouvelle de Val d'Oingt dans l'intérêt général des habitants.

Par conséquent, la nomination de nouveaux responsables de certaines commissions s'imposera et notamment pour celles dont les fonctions étaient assurées par les élus démissionnaires. Il faudra également intégrer les nouveaux élus qui remplaceront les postes vacants dans les diverses commissions. Cette réorganisation sera proposée au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

M. le Maire demande donc aux élus de prendre position sur le nombre d'adjoints à ramener à 10 au lieu de 13.

Après vote, cette question est adoptée à la majorité avec 36 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 abstention

## **2. ELECTION DU MAIRE-DÉLÉGUÉ DU BOIS D'OINGT**

M. le Maire informe les élus que suite à la démission de M. Jean-Yves TRINCAT, les fonctions de Maire-Délégué du Bois d'Oingt sont vacantes ; c'est pourquoi les 38 élus, composant aujourd'hui le conseil municipal de Val d'Oingt, doivent procéder à l'élection du Maire-Délégué du Bois d'Oingt selon les modalités précisées dans l'article L2122-7 du CGCT.

M. le Maire rappelle ainsi que le Maire-Délégué sera élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucune majorité absolue n'est constatée, un 3<sup>ème</sup> tour sera effectué à la majorité relative.

- **DESIGNATION DU BUREAU**

Sous la présidence de Paul PERIGEAT, Maire,

M. Georges CHAVEROT est nommé secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Deux assesseurs sont nommés : Mme Marion Revoyre et M. Quentin Morel

- **ELECTION DU MAIRE-DÉLÉGUÉ DU BOIS D'OINGT**

M. le Maire demande à l'assemblée si des candidats souhaitent se présenter à l'élection du Maire-Délégué du Bois d'Oingt.

2 candidats se déclarent : Mme Véronique Montet et M. Pascal Terrier

Mme Montet et M. Terrier prennent la parole et l'un après l'autre expliquent leur engagement en cas d'élection à la fonction de maire-délégué.

## **ÉLECTION DU MAIRE DE VAL D'OINGT**

M. le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

Résultats :

Suffrages exprimés : 33 (37 votants – 4 bulletins blancs et nuls)

	Suffrages obtenus
<b>Mme Véronique MONTET</b>	17
<b>M. Pascal TERRIER</b>	16
Votes blancs et nuls	4

Rappels des règles en matière d'élection :

La majorité absolue est égale :

- Si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié des suffrages exprimés + un
- Si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

**Ainsi, Madame Véronique MONTET**, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est élue Maire-délégué du Bois d'Oingt

M. LE MAIRE ANNONCE QUE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU

LE MARDI 05 DECEMBRE à 19H30 à LA SALLE DES FÊTES DE SAINT LAURENT D'OINGT

LA SÉANCE EST LEVÉE à 20H30